

BTS TECHNICO-COMMERCIAL 2020

ANNEXE V

E5 - MANAGEMENT ET GESTION D'ACTIVITÉS TECHNICO-COMMERCIALES (coef. 4) – U5

1. Définition de l'épreuve

Finalités et objectifs, contenu, critères d'évaluation : voir le référentiel

2. Modalités d'évaluation

Cette épreuve se passe sous forme ponctuelle.

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 4 heures s'appuyant sur un ou plusieurs cas concrets présentant chacun une situation technico-commerciale tirée de la réalité.

De nature synthétique, les cas proposés nécessitent la mobilisation de savoirs et savoir-faire technologiques transversaux.

La situation professionnelle décrite pourra être accompagnée des documents ressources destinés à permettre une analyse de la situation commerciale et de son environnement.

3. Composition de la commission de correction

La correction de chaque copie est assurée conjointement par deux professeurs : un enseignant chargé du management commercial ou du développement de clientèles et un enseignant chargé de l'enseignement de technologie industrielle, dans des sections préparant au brevet de technicien supérieur technico-commercial.

4. Barème

La correction de l'épreuve sera précédée d'une **réunion nationale** de mise au point définitive du barème et d'harmonisation des conditions de correction qui aura lieu sous forme de visioconférence le **mercredi 20 Mai 2020 à 10h00** (voir page III de la circulaire).